

*Les personnels de la Drac Champagne-Ardenne, réunis en assemblée générale le 6 février 2014, ont débattu de la loi de décentralisation<sup>1</sup> dont une première partie a été publiée en janvier 2014 et qui concerne, de fait, également le Ministère de la Culture et les services déconcentrés en région, les DRAC.*

En préambule, les agents rappellent que le rôle décisif des DRAC dans tous les domaines de la Culture, en tant que garant de qualité et rempart contre les dérives clientélistes locales, est tellement évident que l'on oublie beaucoup trop souvent de le mettre en avant.

Ils soulignent également que s'il y a bien des critiques valables, mais secondaires, qui peuvent être émises quant à la lourdeur de certaines procédures et pratiques, celles-ci sont en grande partie liées à une déconcentration inaboutie dans plusieurs domaines de la culture

La loi de décentralisation qui vient d'être publiée est une remise en cause totale de tout ce que les DRAC peuvent mettre en avant (égalité d'accès à la Culture pour tous et sur tout le territoire).. Les Conférences Territoriales, qui décideront de la répartition des missions (et des services qui l'accompagnent) s'apparenteront inévitablement à de véritables « foires » où les grands enjeux relèveront des domaines économiques et sociaux et où la Culture ne sera plus qu'une simple monnaie d'échange dans les compromis complexes élaborés entre Collectivités territoriales de différents niveaux et, ne l'oublions pas, de sensibilités politiques différentes.

Les missions de la Culture risquent ainsi d'être complètement éclatées entre différents niveaux de Collectivités, d'une part, et l'Etat, qui gardera probablement, puisque les Collectivités n'en voudront pas, les missions régaliennes les plus « impopulaires » (notamment l'Architecture et l'Archéologie). On ne peut même pas parler d'un manque de cohérence, c'est l'incohérence établie, dont le résultat sera un dépeçage des DRAC.

C'est aussi la négation absolue des métiers de la Culture et de leur spécificité ainsi que la disparition programmée de savoir-faire et expertises.

Les agents de la Drac, travaillant régulièrement avec les Collectivités connaissent trop bien le faible intérêt de celles-ci pour la qualité des projets : penser qu'une véritable politique culturelle devrait émaner de ces services n'est pas crédible.

Pour les agents, les conséquences sociales d'une telle décentralisation seront trop importantes.

Les personnels s'interrogent sur le devenir de leur statut et leur évolution de carrière dans la mesure où il n'existe pas à l'heure actuelle de correspondance entre les corps des deux fonctions publiques (État et Territoriale) et ils s'inquiètent vivement des risques de mutations induits. Ils refusent le « mépris social » de cette loi par la mise à disposition des agents, considérés comme des pions au service d'intérêts locaux et électoraux.

---

<sup>1</sup> [LOI n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles](#) (texte du JO : [cliquer en appuyant sur Ctrl pour ouvrir le lien](#))

***Ils ont également débattu des conditions générales déjà dégradées dans lesquelles ils exercent aujourd'hui leurs missions et insistent sur les points suivants :***

- la baisse du plafond d'emploi pour 2014, prolongée a priori sur 2015-2017, rend la réalisation de nos missions impossible ; des pans entiers sont aujourd'hui abandonnés ou réduits à un simple simulacre ;
- les salaires sont bloqués depuis des années et le pouvoir d'achat des personnels a, de fait, baissé régulièrement, mais sûrement, depuis près de 10 ans ;
- les différents systèmes de primes appliqués sont très mal connus par les agents et sont utilisés pour les diviser ; l'opacité du système d'attribution est totalement insupportable ;
- la carrière des agents du Ministère de la Culture est devenue une notion complètement théorique. Puisque le Ministère ne recrute pas ou très peu par concours externe et comme le nombre « d'élus » aux concours internes est proportionnel à celui du concours externe, le nombre de promotions de corps est extrêmement bas. De plus, les promotions de grades sont également beaucoup plus rares que dans d'autres Ministères et pour de nombreux corps, il n'y a tout simplement aucune perspective d'évolution pour les agents. Les agents de catégorie C s'étonnent également de la lourdeur du concours vers la catégorie B, par rapport aux conditions proposées aux agents éligibles à l'intégration par la loi « Sauvadet ». Il s'agit d'un traitement particulièrement inégalitaire entre agents titulaires et agents contractuels, en défaveur des uns par rapport aux autres, comme pour l'accès au concours de secrétaire administratif.
- au quotidien, les agents sont régulièrement « assommés » par des nouveaux systèmes informatiques supposés faciliter le travail. Or, à tous les niveaux, depuis l'agent qui opère la saisie jusqu'aux responsables supposés utiliser les données, le bilan est toujours le même : plus de travail et une complexité sans cesse grandissante, le tout justifié par aucun argument valable ;

Le dernier exemple est l'introduction de Chorus DT, à titre « expérimental » (sans en informer les agents). Malgré des sessions de formation à répétition, tout le monde s'accorde à dire que le système est inopérant : des agents perdent un temps considérable à enregistrer l'ordinaire et des chefs de service sont submergés par des validations incessantes, avec en prime un système-papier qui continue, bien nécessairement, à exister.

Pour les agents, ces systèmes, lourds, entraînent une surcharge de travail aussi grave, voire pire, que celle provoquée par la baisse des personnels.

Pour l'immobilier, le bilan est affligeant, car ce qui devait apporter une économie pour l'Etat, aura au final un coût faramineux, alors même que les travaux et installations des services ne sont la plupart du temps pas encore achevés et que l'on parle déjà d'une réorganisation de certains d'entre eux. En effet, avec la décentralisation annoncée, des services à peine installés vont devoir re-déménager et il faudra, une fois encore, bousculer tout le monde.